



Remboursement depassement decouvert

Par **eric**, le **23/02/2010** à **09:45**

Bonjour,rrnrnVous remerciant d'avance de vos conseils.rnJe possede un compte courant avec carte bleue è retrait immédiat. Je devais avoir une rentrée d'argent importante d'un client qui me devait la somme de 9.300 €. J'avais droit à un découvert de 900 € sur mon compte. J'ai donc fait des dépenses avec ma carte . 7.000 € -900 € autorisé donc 6.100 € non autorisé. Normalement, la carte bleue bloque lorsque je dépasse la somme autorisée mais la les paiements avec ma carte passaient tres bien donc je croyais que mon compte etait crediteur .rnmal m'en a pris car malheureusement mon client ne m'a toujours pas payé et je suis donc en dépassement. J'ai peur de ne pouvoir encasser la somme due car je m'aperçois maintenant que ce client est très difficile et que ce n'est pas la premiere fois qu'il fait cela avec d'autres personnes, le recours risque d'etre difficile. rnet en attendant je suis a decouvert et je reproche a la banque d'avoir laissé filérnmon decouvert alors que avant elle bloquait tousrrnrnje suis en decouvert depuis le 01/09/2009 (6 mois)sans augmentation d'agiosrrnni courrier de rappelrrnrnMa question est :rnla banque avait-elle le droit de me laisser m'endetter de 6.100 € et suis-je obligé de la rembourser ?rrnrnJe ne travaille plus et n'ai plus aucune rentrée d'argent actuellement.rnMerci d'avance pour votre réponse. rnCordialement,rrnrnEric.